

**Séance du 14 novembre 2011 à 19 heures 30****SEANCE ORDINAIRE**

**Présidence :** Madame Patricia GAILLARD

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Approbation du budget de fonctionnement annuel 2012, du taux des centimes additionnels, ainsi que de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N°99/11).
4. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 (projet de délibération N°100/11).
5. Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2011 destiné à un amortissement complémentaire pour de nouvelles conduites SIG (projet de délibération N° 101/11).
6. Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2011 destiné à un amortissement complémentaire pour des travaux de rénovation de la mairie (projet de délibération N° 102/11).
7. Approbation de l'élection de trois membres du conseil de fondation (projet de délibération N° 103/11).
8. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2012.
9. Rapport des commissions.
10. Communications de l'Exécutif.
11. Propositions individuelles et questions.

**Présents :** Mmes Guillemette de RAEMY, Patricia GAILLARD, Delphine KRÄHENBÜHL, Jennifer McKIBBIN, Anne MEYLAN.

MM. Bernard DESLARZES, Olivier NAHUM, David PASCHE, Jérôme PERNIN, Claude PETREMAND et René WEIDELI.

**Exécutif :** M. Patrik RECHSTEINER, maire  
M. Jean-Luc JAQUET, adjoint  
M. Christophe SENGLET, adjoint

**Excusés :** Mme Judith SEYDOUX et M. Fabrice CORTAT

**Procès-verbal :** Mme Katarina CHEVRON

\*\*\*\*\*

**Mme P. Gaillard** ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

**Mme P. Gaillard** informe l'assemblée que la séance du prochain Conseil débutera à 18 heures par une commission élargie de l'aménagement, puis pas une commission élargie de la jeunesse en huis clos. La séance ouverte au public commencera comme d'habitude à 19heures30.

Le 22 juin dernier, le comité de l'ACG a pris toute une série de décisions quant à la répartition des subventions qu'elle énumère.

Elle transmet aux conseillers l'invitation de **Mme Canci-Balmer** qui, ravie de son nouveau local à la route de Choulex 111, souhaite organiser un apéritif en guise de remerciement.

**Mme P. Gaillard** enverra un e-mail afin de trouver une date qui puisse convenir au plus grand nombre.

Un courrier de la fiduciaire BDO, relatif à la fusion des communes en Suisse, lui est également parvenu et elle le tient à disposition de toute personne intéressée.

**M. O. Nahum** prend ensuite la parole afin de remercier, au nom du Conseil municipal, **Mme P. Gaillard** pour toute l'organisation de la suite de la soirée

### **3. Approbation du budget de fonctionnement annuel 2012, du taux des centimes additionnels, ainsi que de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N°99/11)**

**M. P. Rechsteiner** prend la parole et explique que la version définitive du budget ne comprend que très peu de modifications :

- La cotisation d'entrée de 12'900.- frs à verser lors de l'adhésion au SIACG n'avait pas été budgétée, le vote n'ayant pas encore eu lieu ;
- Le montant de 8'000.- frs pour la réfection des numéros de plaques du cimetière.

Le projet de délibération N° 99/11 est approuvé à 10 voix, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu le budget administratif pour l'année 2012 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,  
 attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 4'139'674.00 francs aux charges et de 4'145'500.00 francs aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 5'826.00 francs,  
 attendu que l'autofinancement s'élève à 565'550.00 francs, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 319'724.00*

francs, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrit au budget de fonctionnement pour un montant de 240'000.00 francs et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 5'826.00 francs, attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2012 s'élève à 44 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 1'455'000.00 francs aux dépenses et de 0.- francs aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 1'455'000.00 francs,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 565'550.00 francs, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 889'450.00 francs,

vu le rapport de la commission des finances du 31 octobre 2011,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de Monsieur le Maire

le Conseil municipal **décide par 10 voix soit à l'unanimité**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de 4'139'674.00 francs aux charges et de 4'145'500.00 francs aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 5'826.00 francs.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2012 à 44 centimes.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à emprunter en 2012 jusqu'à concurrence de 1'455'000.- francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler en 2012 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

#### **4. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 (projet de délibération N°100/11)**

Le projet de délibération N° 100/11 est approuvé à 10 voix, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil municipal **décide par 10 voix soit à l'unanimité**

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à 30.- francs.

#### **5. Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2011 destiné à un amortissement complémentaire pour de nouvelles conduites SIG (projet de délibération N° 101/11)**

**M. P. Rechsteiner** prend la parole afin de donner quelques explications sur les deux délibérations qui se suivent. La différence entre la production du centime additionnel estimée par l'Etat et le budget 2011 se monte à 400'000.- frs. La loi permet d'inscrire des amortissements exceptionnels, ce qui a été décidé pour les canalisations et la rénovation de la mairie. Ces amortissements ont d'ores et déjà été approuvés par la commission des finances.

Le projet de délibération N° 101/11 est approuvé à 10 voix, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le vote du Conseil municipal du 17 novembre 2008 ouvrant un crédit de 580'000.- francs*

*(délibération 72/08) pour la création d'un collecteur séparatif et de nouvelles conduites SIG de 2008 ;*

*sur proposition de Monsieur le Maire,*

le Conseil municipal **décide par 10 voix soit à l'unanimité**

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de création d'un collecteur séparatif et de nouvelles conduites SIG de 2008 pour un montant de 369'324.- francs dans les comptes de l'exercice 2011.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 7100.3320 « Amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2011 de 369'324.- francs.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

**6. Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2011 destiné à un amortissement complémentaire pour des travaux de rénovation de la mairie (projet de délibération N° 102/11)**

Le projet de délibération N° 102/11 est approuvé à 10 voix, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le vote du Conseil municipal du 13 novembre 1996 ouvrant un crédit de 825'000.- francs pour les travaux de rénovation de la mairie ;*

*sur proposition de Monsieur le Maire,*

le Conseil municipal **décide par 10 voix soit à l'unanimité**

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de rénovation de la mairie pour un montant de 130'000.- francs dans les comptes de l'exercice 2011.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 0809.3320 « Amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2011 de 130'000.- francs.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

**7. Approbation de l'élection de trois membres du conseil de fondation (projet de délibération N° 103/11)**

Une délibération n'est pas nécessaire pour élire les membres du conseil de fondation. Il s'agit donc d'une proposition qui porte le numéro 02/11.

**M. P. Rechsteiner** explique aux membres présents le fonctionnement de la fondation.

La proposition n° 02/11 est approuvée à 10 voix, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu la délibération du 19 octobre 1998 décidant de la création de la Fondation immobilière de la commune de Choulex et adoptant les statuts de cette fondation,*

*vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 1998 approuvant cette délibération,*

vu la loi du 19 novembre 1999 décrétant la constitution de la Fondation immobilière de la commune de Choulex et approuvant les statuts de cette dernière,

vu les statuts de la Fondation immobilière de la commune de Choulex stipulant que

- trois membres du conseil de fondation sont élus par le Conseil municipal, dont au moins deux conseillers municipaux (art. 8, lettre c) pour une période de quatre ans ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 10 voix soit à l'unanimité**

- d'élire au conseil de la Fondation immobilière de la commune de Choulex, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015 :

**Monsieur Fabrice CORTAT**  
**Madame Guillemette DE RAEMY**  
**Monsieur David PASCHE**

## **8. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2012**

Les personnes suivantes ont été désignées:

Président	<b>M. Antoine Descombes</b>
Suppléante	<b>Mme Martine Monachon</b>
Vice-président	<b>M. Roger Gerhard</b>
Suppléant	<b>M. Nicolas Berger</b>

Ces personnes sont chaleureusement remerciées pour leur disponibilité.

## **9. Rapport des commissions**

### Aménagement

**Mme D. Krähenbühl** informe que la commission ne s'est pas réunie mais qu'il faut trouver une date afin de préparer la commission élargie du 12 décembre prochain.

### Arts et Culture

**M. O. Nahum** informe que la commission ne s'est pas réunie mais que l'organisation du concert de l'avent suit son cours. Il annonce d'ores et déjà pour le mardi 31 janvier 2012 une fantastique conférence de Monsieur Dominique Perret, freerider et encourage tout le monde à s'y rendre.

Par ailleurs, il est souligné que le concert des jeunes du 5 septembre 2012 n'est pas inscrit au cartel pour le moment et qu'il ne faudrait pas oublier de le faire.

### Bâtiments

**Mme G. De Raemy** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Environnement-agricole

**M. R. Weideli** informe que la commission devrait se réunir en principe lundi prochain, le 21 novembre. Suite à l'action de Robin des Watts dans l'école, un projet au Burkina Faso devrait voir le jour, en jumelage avec Puplinge. Plus de détails seront fournis lors du prochain conseil.

### Finances

En l'absence de **Mme J. Seydoux**, il n'y a rien de plus à ajouter.

Information

En l'absence de **M. F. Cortat**, il est simplement annoncé que les Echos et le calendrier sont en route.

Jeunesse

**M. D. Pasche** informe que la commission s'est réunie le 7 novembre pour le Coup de chapeau. Une nouvelle réunion est prévue le 5 décembre prochain avec le comité des jeunes et la police.

Naturalisations

**M. D. Pasche** n'a rien de spécial à signaler.

Préavis

**Mme A. Meylan** informe que la commission s'est réunie juste avant le conseil afin d'examiner 3 objets :

- Une demande complémentaire pour deux silos (favorable)
- Une demande complémentaire pour l'installation aux Crêts-de-la-Capite d'une sonde géothermique (favorable)
- Une demande de rénovation d'une maison de campagne (complément demandé).

Protection civile - Feu

**M. J. Pernin** n'a rien de spécial à signaler.

Routes et canalisations

**M. C. Pétremand** informe que la commission ne s'est pas réunie. Il s'est cependant rendu ce jour en compagnie de **M. J.-L. Jaquet** à Chevrier afin d'examiner l'éventualité d'un projet de ralentissement du trafic.

Sociale

**M. B. Deslarzes** informe que lors de la réunion de la commission le 31 octobre dernier, deux associations ont été reçues :

- 1) L'association « Assikloassi » qui est venue présenter son projet de construction d'une école en milieu rural, dans une région où rares sont les enfants qui ont le privilège d'être scolarisés. La somme de 5'000.- francs leur a été allouée par la commission.
- 2) L'association « Lumières pour Haïti » qui elle aussi construit une école et à laquelle la somme de 4'000.- francs pendant 4 ans, soit la durée du projet, a été allouée.

Pour ce qui est des traditionnels cornets de Noël pour les aînés, **Mme A.-M. Geser** s'occupera des achats. La préparation se fera le 19 décembre à 18 heures et la distribution aura lieu le 21 décembre 2011.

Scolaire

**Mme J. McKibbin** informe que la commission ne s'est pas réunie. Elle a néanmoins discuté avec les enseignantes et une réunion doit être agendée afin d'examiner où en sont leurs demandes.

Sports

**Mme P. Gaillard** fait savoir que le tournoi de tennis parents-enfants a remporté un vif succès et que le comité d'organisation a été très content d'accueillir 60 personnes pour le repas du soir.

Réclamations

Néant

**10. Communications de l'Exécutif****M. P. Rechsteiner** informe que :

- Les membres désignés pour la commission des réclamations doivent présenter un curriculum vitae et un certificat de bonne vie et mœurs chacun.
- Le 15 octobre dernier s'est tenue la fête organisée en l'honneur de **Mme C. Jousson**. De nombreux remerciements ont suivi cette soirée et tout le monde a paru content de la fête.
- Le 17 octobre a été reçue à la mairie l'équipe de renaturation de la Seymaz, étape 3.
- Le 19 octobre s'est tenue une réunion de l'ACG :
  - **M. François Longchamp** a présenté les prestations complémentaires de l'Etat (abonnement TPG payé, suppression des frais liés à l'assurance maladie, soins dentaires pris en charge, ...). Il a insisté sur la différence entre les familles ayant un revenu leur permettant de toucher ces prestations et celles qui dépassent mais de très peu. Ces dernières seraient celles qui auraient besoin d'aide, le cas échéant.
  - **M. Florian Barro** a présenté la FPLC (Fondation pour la Promotion des Logements bon marché et les habitats Coopératifs) qui gère des constructions en zone LUP (logement d'utilité publique) et les zones de déclassement.
  - Des subventions pour des actions culturelles ont aussi été évoquées durant cette séance.
- Ce jour, soit le 14 novembre, il a reçu à la mairie les représentants des Jardins de Choulex, qu'il a réussi à rassurer, tout en leur faisant comprendre que le projet de construction d'un EMS sur la commune se ferait sur le long terme.
- Ce même jour, à 18 heures, il s'est rendu à Meinier afin de discuter du plan directeur cantonal sur lequel les conseillers vont devoir voter en décembre. Il en ressort que Choulex se retrouve entre les deux axes de densification : les communaux d'Ambilly et les 1700 logements prévus à Puplinge, rencontrant des problèmes de mobilité. Dans le plan directeur cantonal, sont prévus des logements pour 7000 habitants, ainsi que 3500 places de travail à la Pallanterie. Concernant le projet de traversée du lac, le tracé prévoit une sortie à la Pallanterie ainsi qu'à Mon-Idée.

**M. J.-L. Jaquet** informe que :

- Dans la Tribune de Genève de ce jour, il est indiqué que les communes ont amélioré leur taux de recyclage, plaçant Choulex en 9<sup>ème</sup> position (tout en étant attentif au fait que la part des déchets verts est plus conséquente qu'en Ville). La commune de Plan-les-Ouates nous a même demandé des conseils sur la gestion de nos déchets.
- Concernant les giratoires, il a eu un entretien téléphonique avec le DCTI, lui indiquant que 3 signatures manquaient encore au dossier. Un courrier sera préparé d'urgence afin de pouvoir enfin commencer les travaux.

- Durant le weekend des 5 et 6 novembre, **M. O. Perrelet** a de nouveau fait feu. Une plainte sera déposée par les jeunes afin que ses armes lui soient retirées.
- Il a eu rendez-vous aujourd'hui avec l'entreprise Induni qui va s'occuper de la renaturation et a installé une cabane de chantier à côté du local voirie. Si tout va bien, les travaux devraient être terminés en juin.

**M. C. Senglet** informe que :

- Le 2 novembre s'est tenue l'assemblée générale de Rive-Lac. Seulement 4 ou 5 communes étaient présentes. Une augmentation de leur budget a été acceptée à l'unanimité, afin que la qualité reste la même.
- il a reçu le 7 novembre le comité des restaurants scolaires qui avaient quelques demandes à formuler.
- Le dossier de la zone de loisirs suit son cours.
- La sortie des élèves de l'école pour assister à un match du GSHC le 27 janvier 2012 a reçu un bon écho, les inscriptions sont en cours.
- Le calendrier et les Echos seront en principe chez l'imprimeur à la fin de la semaine.

## **11. Propositions individuelles et questions**

**M. J. Pernin** revient sur le projet de ralentisseurs à Chevrier et demande s'il s'agit du seul endroit sur la commune où un tel projet est à l'étude. **M. C. Pétremand** explique que de nombreuses plaintes ont été reçues et que des changements doivent survenir. **Mme D. Krähenbühl** ajoute qu'un projet global concernant le problème de circulation sur la commune a été mis au budget. Par contre, devant le 106-108, route de Choulex, le ralentissement, le passage piétons et le trottoir seront pris en charge par l'Etat et leur installation est prévue au printemps. Des radars ponctuels pourraient-ils être mis en place ? **M. P. Rechsteiner** fait savoir qu'il a été envisagé de faire intervenir la police.

**Mme D. Krähenbühl** soulève le problème de l'arrêt du bus A à Bonvard : la descente se fait dans un talus herbeux en pente et elle s'enquiert de la possibilité de profiter des futurs travaux pour faire quelque chose. **M. J.-L. Jaquet** répond que personne ne s'est plaint jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, **Mme D. Krähenbühl** souhaite annoncer quelques dates pour l'APECH :

- le 19 novembre aura lieu le troc à la salle communale ;
- la fête de l'Escalade n'aura pas lieu le vendredi soir, mais le lundi 12 décembre à midi ;
- la fête de Noël organisée par l'école aura lieu la même semaine, soit le 16 décembre, avec un concert à l'église. L'APECH organisera un repas pour tous ensuite.

**Mme J. McKibbin** se fait le porte-parole de plusieurs parents qui s'inquiètent d'activités illicites ayant lieu derrière la salle, alors que les enfants de l'école sont encore au parascolaire. Il faudrait peut-être intervenir.

**M. R. Weideli** signale que l'eau de la fontaine devant le tea-room coule à côté de la grille. **M. J.-L. Jaquet** le rassure que le nécessaire sera fait très prochainement. Concernant

l'augmentation du taux de recyclage, **M. R. Weideli** souhaite souligner que la quantité de déchets augmente elle-aussi.

**M. C. Pétremand** revient sur l'association Assikloassi avec laquelle il a pu collaborer il y a longtemps. Il estime bien de la soutenir, car elle ne fait appel à aucun intermédiaire. Il s'agit selon lui d'un bon investissement. **M. C. Senglet** ajoute que la commission sociale ne choisit de soutenir que les projets qui ne requièrent aucun frais administratif.

**M. C. Pétremand** souhaite également souligner le problème des horaires TPG pour le collège Claparède, empêchant à quelques minutes près les élèves d'arriver à l'heure, problème contre lequel il n'est hélas pas possible de faire grand-chose. **M. P. Rechsteiner** prend note de sa remarque et analysera le prochain horaire.

**Mme P. Gaillard** s'informe sur les changements d'horaire suite aux répétitions de la Revue. **M. P. Rechsteiner** lui demande de discuter avec **Mme A.-M. Geser** si éventuellement une autre solution peut être envisagée.

**Mme P. Gaillard** remercie l'assemblée et lève la séance à 20 heures 42.

14.11.11/kc